



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 3 octobre 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2011

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Autorisation de signature d'une convention supplémentaire pour le projet de la construction du nouveau pont n° 9

5.2 Enseignement universitaire au Collège militaire royal de Saint-Jean

5.3 Modification de la résolution n° 2008-02-0048

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Etablissement d'une condition préalable au développement des lots 4 314 838 et 4 314 839 du cadastre du Québec et situés en bordure de la rue Jacques-Cartier Sud

9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1 SA-695-AD-11 Travaux correctifs de fossés sur le chemin du Grand-Bernier Sud

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Création d'un débarcadère sur la rue Richelieu devant le restaurant « Le Samuel »

10.2 Interdiction de stationner sur une section de la rue Mercier

11. **Travaux publics**

— — — —

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 11-2550 – « 9224-5315 Québec inc. » - Immeuble constitué d'une partie du lot 4 314 838 du cadastre du Québec et situé sur la rue Jacques-Cartier Sud

13.1.2 DDM 11-2553 – Monsieur Louis-Philippe Georges – Immeuble constitué du lot 4 798 526 du cadastre du Québec et situé sur la rue Senécal

13.1.3 DDM 11-2556 – Sophie Tétreault, architecte – Immeuble situé au 395-A, boulevard du Séminaire Nord

13.1.4 DDM 11-2558 – « Résidence Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » - Immeuble situé au 275, boulevard Saint-Luc

13.2 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA 11-2574 « Walmart » - Immeuble situé au 100, boulevard Omer-Marcil

13.2.2 PIIA 11-2575 – Madame Caroline St-Cyr – Immeuble situé aux 48-54, rue Saint-Jacques

13.2.3 PIIA 11-2576 – Madame Christine Duquette – Immeuble situé au 531 – 3^e Rue

13.2.4 PIIA 11-2577 – Monsieur Louis Morazain – Immeuble situé au 780, chemin des Vieux-Moulins

13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.3.1 Règlement n° 0961

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier les dispositions visant les piscines sur l'ensemble du territoire »

13.3.2 Règlement n° 1029

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements dans le but de limiter les usages additionnels de type « logement secondaire » aux personnes ayant un lien de parenté ou d'alliance avec l'occupant du logement principal dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) ou pour un usage de la classe « habitation en milieu agricole » du groupe agricole (A) »

13.3.3 Règlement n° 1030

« Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 0657 et ses amendements dans le but de remplacer l'expression « logement secondaire » par « logement intergénérationnel » »

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1038

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux de réaménagement des entrées sud et nord du centre-ville de la municipalité, décrétant un emprunt n'excédant pas 601 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) » »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 1017

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-5570 à même une partie de la zone C-5580, située au nord de la rue Guertin à proximité de la rue des Mimosas ;
- de permettre dans la zone C-1024, située à l'intersection du prolongement des rues Saint-Paul et Labrèche :
 - l'implantation d'un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 15 mètres, comportant un nombre maximal de 3 étages pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P) ou par un usage du groupe commerce et service (C) ;
 - d'insérer la note «N115» à la grille de cette zone, afin d'appliquer les dispositions des chapitres IX et X du règlement de zonage, pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P), comme si l'affectation principale de ladite zone était de ce groupe d'usage »

15.2 Règlement n° 1022

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2584 à même la zone A-2586, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Eugène afin d'autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H) »

15.3 Règlement n° 1027

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les limites des zones P-1533, C-1534 et P-1838; lesquelles sont situées à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord, Champlain et Frontenac ;
- de supprimer l'usage C5-01-01 « Marina et service de location de bateaux » et la sous-classe P1-04 « Service municipal ou gouvernemental », et d'autoriser l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) » dans la zone P-1838 ;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe « 5 » du groupe commerce et service (C) dans la zone C-1534 ;
- d'autoriser la classe d'usage « légère » du groupe industrie (I) dans la zone I-1431, et d'imposer des dispositions pour limiter la hauteur de l'entreposage extérieur; laquelle zone est située à l'intersection de la rue Saint-Louis, à la jonction des emprises ferroviaires du CN et du CP ;
- d'autoriser dans la zone A-1551, la classe «3» du groupe Commerce et service (C) qui a trait au service ou à la vente d'aliments, de boissons ou de repas préparés sur place, et d'autoriser spécifiquement l'usage C5-02-02 « Parc d'exposition extérieur » ainsi que l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe «3». Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, entre les rues Royale et Maguire »

15.4 Règlement n° 1024

« Règlement établissant le Programme municipal de subvention « Rénovation Québec, phase VIII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**